



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25020502

le,

Déposé / Reçu le

u 3 FEV. 2025

**au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **563 880 695**

Nom

(en entier) : **FAMOCO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société étrangère de droit français**

Adresse complète du siège : **59, Avenue Victor Hugo à 75116 Paris (France)**

Succursale : 17, rue d'Accolay à 1000 Bruxelles - Belgique

Objet de l'acte : Transfert du siège social de la Succursale Belge

Il résulte de la Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 4 octobre 2024 tenue au siège social de la société, que la décision suivante a été prise à l'unanimité :

- acter le transfert du siège social de la succursale belge « FAMOCO BELGIUM » à la date du 8 octobre 2024 comme suit :

•Ancienne adresse : 17, rue d'Accolay à 1000 Bruxelles – Belgique

•Nouvelle adresse : 340, avenue de la Couronne à 1050 Ixelles – Belgique

L'assemblée déclare constituer pour mandataire spécial de la société, avec faculté de substitution, la société anonyme « thg Bruxelles », dont les bureaux sont établis chaussée de Louvain 431G à 1380 Lasne, représentée par Madame Isabelle Folie/Monsieur Gilles Gondry, aux fins de procéder à la modification de la présente société auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles.

Pour extrait analytique certifié conforme.

Paris, le 18/12/2024

Nicolas BERBIGIER

Représentant Légal

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).